

## Nétiquette

La page Facebook et la page Instagram de la Ville de Rosemère sont des lieux d'échanges et d'information pour sa population. Bien que Facebook et Instagram soient des forums ouverts, nos pages constituent un environnement virtuel pour toute la famille. Ainsi, certains comportements de la part des utilisateurs sont attendus :

- L'utilisation d'un langage respectueux dans les commentaires et les interventions : aucun propos injurieux, diffamatoires, harcelants, agressifs, racistes ou sexistes ne seront tolérés;
- aucune image et photographie obscène, explicite ou abusive;
- aucune information personnelle à propos d'un autre utilisateur, d'autrui ou d'un employé;
- aucune attaque ou insulte;
- aucune activité illégale;
- aucun propos politique ou commentaire désobligeant ou offensant envers le maire, les conseillers municipaux, la Ville de Rosemère ou les employés;
- aucun langage grossier;
- aucune promotion ou acte pour discréditer un parti politique ou ses représentants;
- les commentaires doivent être pertinents et avoir un lien avec le contenu des sujets publiés;
- aucun commentaire publié à répétition, pourriels et publicité sous toutes ses formes.

Il est à noter que la Ville de Rosemère n'est pas responsable des commentaires et des opinions des utilisateurs.

L'inclusion de liens externes ne constitue pas un endossement, une commandite, une association ou affiliation de la Ville avec un site relié.

À défaut de se conformer aux comportements attendus, la Ville se réserve le droit de retirer tout contenu qu'elle juge inapproprié.

Afin d'assurer des échanges constructifs et harmonieux, la Ville de Rosemère modère les commentaires qui sont publiés. La Ville se réserve le droit de supprimer tout commentaire qu'elle juge inapproprié ou qui ne respecte pas la nétiquette. La Ville de Rosemère peut également bannir un abonné si elle constate que ce dernier ne respecte pas les règles établies.

Tous les commentaires sont lus et considérés. Les médias sociaux de la Ville sont gérés durant les heures normales de travail, excepté lors de l'application de mesures d'urgence. Ainsi, les messages, qu'ils soient publics ou privés, sont répondus durant les heures de travail. Pour toute urgence, les citoyens doivent contacter le 450 435-2421.

La Ville de Rosemère vous remercie pour votre collaboration.